



**Communiqué
Diffusion immédiate**

Projet de loi n° 105

Le ministre de l'Éducation doit reconnaître l'expertise du personnel enseignant

Montréal, le 22 septembre 2016 – En commission parlementaire sur le projet de loi n° 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP) ce midi, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui représente 34 000 enseignantes et enseignants, a revendiqué une plus grande autonomie professionnelle pour ses membres. Elle exige du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, qu'il apporte à son projet de loi des modifications essentielles afin de reconnaître l'expertise du personnel enseignant.

Les encadrements légaux, tels qu'actuellement définis dans la LIP, ne favorisent guère l'autonomie professionnelle. Le pouvoir d'approuver des directions d'établissement, leur rôle pédagogique, les plans de réussite et les cibles quantitatives, les pouvoirs trop étendus des conseils d'établissements et leur composition comptent parmi les éléments propres aux encadrements légaux qui limitent l'autonomie des enseignantes et enseignants. Tout cela a pour effet de les éloigner de plus en plus de leur raison d'être fondamentale : enseigner. De plus, ce projet de loi ne répond à aucun des multiples problèmes de fond de l'école publique québécoise.

« Ce projet de loi laisse pour compte le personnel enseignant, alors que ces personnes sont les premiers experts de la pédagogie. Pourtant, lors du lancement des consultations publiques sur la réussite éducative, le ministre Proulx et le premier ministre ont souligné à maintes reprises qu'il fallait redonner aux enseignantes et enseignants la place qui leur revient, respecter leur expertise et accroître leur autonomie professionnelle. Le ministre Proulx ne doit donc pas manquer une seconde fois la chance historique de le faire concrètement dès maintenant, en apportant des correctifs à ce projet de loi et en faisant la promotion d'une vision moderne et valorisante pour le personnel enseignant. En apportant les changements nécessaires à LIP, qui constitue l'encadrement légal le plus important puisqu'il définit les rôles de chacun dans tous les secteurs scolaires, le ministre favorisera de meilleures conditions d'exercice, mais aussi d'apprentissage pour les élèves », explique Sylvain Mallette, président de la FAE.

Grâce au mémoire qu'elle a déposé, la FAE a proposé au ministre de l'Éducation diverses solutions très concrètes et précises afin d'éliminer les ingérences dans la pratique enseignante.

« Il est inconcevable pour la FAE que la LIP soit modifiée au bénéfice de tous, sauf de celui du personnel enseignant. Nous ne courberons pas l'échine. Le ministre doit reconnaître les erreurs

du passé et agir de manière à redonner aux enseignantes et enseignants la place qui leur revient dans l'école publique. Nulle réforme ne réussira sans cela », conclut M. Mallette.

Manifestation « L'expert dans la classe, c'est le prof. »

En soutien à leurs élus en commission parlementaire, une cinquantaine d'enseignantes et enseignants de la FAE se sont aussi déplacés à Québec afin de faire valoir leur principale revendication, en brandissant des pancartes près de la colline parlementaire : « L'expert dans la classe, c'est le prof. »

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que plus de 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Cellulaire : 514 603-2290